

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

Post-it Palestine n°12

Palestine - Israël : 1 ou 2 États

?

- International -

Date de mise en ligne : dimanche 10 janvier 2010

Démocratie & Socialisme

L'année 2009 a vu à plusieurs reprises la résurgence dans la presse d'un débat endémique sur les perspectives de résolution du conflit israélo-palestinien. La manière la plus directe de le formuler réside dans la question suivante : la solution d'un État palestinien à côté d'un État d'Israël est-elle encore viable, étant donnée la poursuite incessante de la colonisation des territoires palestiniens occupés par les envahisseurs israéliens ? Si la dimension stratégique de la question ne fait pas de doute, sa compréhension requiert cependant un éclairage historique hors duquel il est trop facile de se laisser égarer.

Il n'est pas inutile de rappeler que l'existence même de cette problématique fait voler en éclats un des mensonges les plus flagrants d'une certaine propagande sioniste présentant la Palestine comme « *une terre sans peuple* » : depuis plus de dix siècles, la contrée était en effet habitée par des peuples divers, pratiquant des religions diverses bien que sous l'égide d'un islam majoritaire ; mais les villages chrétiens n'étaient pas rares, et les israéliens avaient aussi leur place (ces derniers représentaient 7% de la population au début du XXe siècle).

La perspective à deux États

La déclaration britannique de Lord Balfour, le 2 novembre 1917, disait précisément :

« Le gouvernement de Sa Majesté envisage favorablement l'établissement en Palestine d'un foyer national pour le peuple juif, et emploiera tous ses efforts pour faciliter la réalisation de cet objectif, étant clairement entendu que rien ne sera fait qui puisse porter atteinte ni aux droits civiques et religieux des collectivités non juives existant en Palestine, ni aux droits et au statut politique dont les Juifs jouissent dans tout autre pays ».

Le vote des Nations Unies du 29 novembre 1947, adopté par 33 voix contre 13 et 10 abstentions, prévoyait explicitement un plan de partage du territoire. Notons au passage que les populations vivant sur ce dernier n'ont à aucun moment été consultées sur ce partage. Mais notons principalement, en ce qui concerne la question qui nous intéresse ici, que si cette résolution donnait en quelque sorte une légitimité officielle à la création de l'État d'Israël, elle reconnaissait simultanément l'existence d'une entité arabe séparée ; et la revendication d'un État palestinien peut donc aussi voir dans ce texte une source légitimatrice.

Les diverses résolutions de l'ONU, les accords dits d'Oslo, puis la conférence d'Annapolis maintiennent la problématique et la perspective d'une solution à deux États.

L'histoire d'Israël depuis 62 ans représente cependant une violation permanente et persistante de cet « accord » initial : l'expansion ininterrompue (qui se poursuit encore) du territoire soumis à la colonisation, le démantèlement systématique de toute continuité territoriale palestinienne viable, l'opposition savamment provoquée entre Cisjordanie, Jérusalem-Est et la bande de Gaza (cette dernière toujours victime de l'acte de guerre que constitue le blocus), sans compter le refus de reconnaître toute frontière ou limite stable (la « *ligne verte* » des accords d'Oslo, déjà ouvertement bafouée par un mur de séparation illégal, n'apparaît plus guère dans les publications israéliennes), concourent à rendre pour le moins douteuses les intentions du gouvernement israélien ; la carte imaginée de « *l'archipel de Palestine orientale* » publiée dans Le Monde diplomatique de mai 2009, et sur laquelle « *toutes les zones de Cisjordanie aux mains d'Israël ont été transformées en mer* », donne une image encore plus saisissante de la situation concrète que l'ensemble des 4 cartes historiques de la Palestine publiées auparavant. Ce sont là les raisons pour lesquelles des voix palestiniennes, mais également israéliennes, s'élèvent à nouveau pour préconiser une solution à un seul État, dont l'ensemble des citoyens bénéficieraient bien évidemment des mêmes droits.

La perspective à un État

La problématique ainsi réapparue rappelle curieusement certains aspects de textes programmatiques présentés par la résistance palestinienne ou l'extrême-gauche israélienne anti-sioniste vers le début des années 70. Avec toutefois des différences notables. S'il s'agissait alors de « *libérer la Palestine et d'instaurer un État laïque sur l'ensemble du territoire palestinien* », la thématique actuelle s'appuie sur la réalité du XXI^e siècle, et met en avant l'exigence de droits égaux pour tous les citoyens de l'État, sans s'appesantir sur l'appellation de ce dernier. L'accent se porte sur la fin de l'apartheid et des discriminations dont sont victimes les Palestiniens. La lutte de libération nationale, prenant acte de la défaite de la stratégie de guérilla, prenant acte également de la défaite de la stratégie de négociations (faussée, car sabotée par Israël), se transforme en lutte civique pour l'égalité des droits. Et la référence historique à laquelle il sera fait appel sera moins la lutte contre l'apartheid telle qu'elle a été menée en Afrique du Sud que la lutte pour l'égalité des droits civiques et politiques telle qu'elle a été menée par Martin Luther King et les noirs américains dans les années soixante.

S'ils font tout pour rendre impossible un État palestinien viable, les dirigeants sionistes ont tout autant en horreur la perspective d'un État israélien laïque, qui ne serait pas réservé aux seuls juifs. Le seul projet de constitution actuellement existant est celui qui a été élaboré par un groupe de juristes palestiniens et israéliens, et que les médias israéliens ou occidentaux se gardent bien de relayer. Il est vrai qu'il ne peut que s'opposer à la Loi fondamentale, c'est-à-dire, en d'autres termes, fondamentalement excluante, de l'État d'Israël. Car « *la conception du monde essentialiste présidant à la distinction entre le juif et le non-juif, la définition de l'État par le biais de cette idéologie et le refus acharné et public d'en faire une république de tous les citoyens israéliens rompent clairement avec les principes majeurs d'une démocratie de quelque type qu'elle soit.* »

Les acteurs du débat

Les conséquences politiques d'un tel débat sont éminemment stratégiques, et ne peuvent que se traduire par des orientations et des modes d'organisation et d'action politiques précises. Et s'il est utile pour le mouvement international de soutien au peuple palestinien d'en comprendre les tenants et les aboutissants, comme le disait encore Michel Warschawski, ce n'est pas à lui de s'y engager (avec tous les risques de division supplémentaires que cela entraînerait) ; les prises de position reviennent en effet aux populations directement concernées, et avant tout à ceux qui subissent de plein fouet l'oppression, aux Palestiniens d'Israël, des Territoires occupés, de la bande de Gaza, ainsi qu'aux exilés dans des camps de réfugiés ou à l'étranger.

Quant à nous, quelle que soit l'issue de ce débat, notre tâche demeure la même : elle est de nous porter ou de demeurer aux côtés du peuple opprimé.

Philippe Lewandowski